

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 juin 2023

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC

Conformément aux dispositions de l'article 1609 noniès C IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) a été créée entre la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et ses communes-membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges. La Commission s'est réunie le mardi 16 mai pour évaluer les charges nettes des transferts des compétences en eau potable, assainissement, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), politique locale du commerce et mobilité.

Le rapport quinquennal est établi sur les compétences :

- aire d'accueil des gens du voyage,
- enseignement de la musique,
- entretien des zones d'activité,
- plan local d'urbanisme,
- promotion du tourisme,
- eau, assainissement, la GEMAPI, la mobilité, la politique locale du commerce,

Est porté à la connaissance du conseil municipal qui doit rendre un avis sur le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- Approuve le rapport définitif de la CLETC du 16 mai 2023 joint en annexe,
- Autorise en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

AVENANT AU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

Lors de la séance du 31 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le marché à bons de commandes pour les travaux à réaliser sur la voirie communale. Le total des travaux prévus cette année dépassant le montant maximum (60 000 € HT) autorisé par an, il est nécessaire de passer un avenant au marché.

Après avoir pris connaissance de la liste des travaux entrant dans le cadre du marché et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de 30 000€ au marché.

AVENANT A LA CONVENTION LES PETITS DAUPHINS

La convention passée entre les communes signataires du contrat enfance et la Maison de l'Enfance de Porspoder « Les Petits Dauphins » doit être actualisée. Un avenant est proposé en vue de l'engagement des communes à assurer le versement global d'une subvention annuelle de 96 000 € pour 24 places (soit 4000 € la place). Le montant total des subventions devant être versé par chaque commune sera calculé en fonction de la fréquentation de l'année N-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour,

- d'approuver l'avenant à la convention fixant la participation de la commune au prorata de la fréquentation de l'année N-1,
- d'autoriser M. le Maire à le signer.

TARIFS DE LA « CANTINE »

Le prix des repas servis à la cantine n'a pas évolué depuis 2017. Le marché de fourniture des repas négocié avec plusieurs communes de la CCPI et CCPA, vient d'être attribué à l'entreprise Convivio. La question d'un nouveau tarif est à l'ordre du jour. Après discussion sur le coût du service et le fait que le prix des repas fournis par le prestataire a évolué, il est décidé de modifier les tarifs comme suit :

- Tarif du ticket : 3,70 €
- Tarif du ticket pour le 3^{ème} enfant : 3,00 €
- Tarif adulte : 4,50 €.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA CCPI

La Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a réalisé un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes pour les exercices 2017 à 2022. A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la communauté de communes par courrier. Ce rapport, qui a été présenté en conseil communautaire, a également été transmis à l'ensemble des communes-membres pour être soumis au débat au cours d'une séance du Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise au cours des exercices 2017 à 2022 et en a débattu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close. Celle-ci est levée à 20h50'.